

Guide de prise de décision

Il y a des étapes à suivre lorsque vous avez à prendre des décisions. Notons qu'un travail préliminaire de recherche et de préparation des informations doit avoir été effectué à cette étape. Des personnes doivent être mandatées pour effectuer la recherche, écrire les rapports et agir comme personne-ressource lors de la discussion. Une préparation insuffisante ralentira ou empêchera la prise de décision.

Pour prendre une décision, un groupe doit :

- disposer d'un maximum d'informations;
- disposer du temps requis;
- entendre toutes les opinions pertinentes;
- s'assurer d'avoir toutes les informations concernant la conjoncture entourant la décision.

Les étapes de la prise de décision

Présentation et clarification

Présentez le sujet. Fournissez aux membres ou à leur représentant toute l'information. Faites le tour des rapports. Écrivez les points importants sur un tableau pour aider les participants à comprendre les sujets et les enjeux. Répondez aux questions de clarification.

Énoncé d'une proposition

Avant d'entreprendre les délibérations, il est essentiel qu'une proposition soit formulée. C'est pourquoi les procédures d'assemblée prévoient que les résolutions soient adoptées à partir de proposition faite par un membre ou son représentant et que cette proposition soit appuyée par une autre personne ayant le droit de vote. Cette façon de procéder permet de canaliser les échanges et d'éviter ainsi que les discussions partent dans de multiples directions. Donc, évitez toute discussion (autre que pour des fins d'éclaircissement) avant qu'une proposition n'ait été faite et appuyée. Lorsque cela est possible, les propositions de résolution devraient avoir été préparées à l'avance. Vous gagnerez ainsi un temps précieux et une efficacité accrue.

Analyse et discussion

Sur la base de la proposition présentée, les participants entreprennent les délibérations. C'est le temps des opinions et commentaires. On mentionne son accord ou son opposition. On écoute les autres participants. C'est à ce moment que des propositions d'amendements et de sous-amendements à la proposition initiale peuvent être faites. La procédure d'animation doit être adéquate pour permettre un échange constructif et créatif.

Décision

Lorsque le sujet a été bien débattu et que les participants sont prêts à décider, le président d'assemblée amène le groupe à l'étape de la décision. On peut décider par consensus ou par vote. Décider par consensus signifie que tout le monde est d'accord sur la proposition. On est unanime. Le consensus, bien que recherché dans tous les groupes, n'est pas toujours possible. Il faut quelquefois voter sur les questions à l'ordre du jour.

Rappelons que, suivant les règles de procédure usuelles, l'assemblée doit disposer, dans l'ordre :
1) des sous-amendements ; 2) des amendements tels que sous-amendés ; 3) De la proposition initiale, telle qu'amendée.